



Assemblée générale

Cinquante-septième session

Documents officiels

Distr. générale
29 décembre 2002
Français
Original: anglais

Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission)

Compte rendu analytique de la 16^e séance

Tenue au Siège, à New York, le 29 octobre 2002, à 15 heures

Président : M. Maitland (Afrique du Sud)

Sommaire

Point 79 de l'ordre du jour : Questions relatives à l'information.

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

02-66516 (F)



La séance est ouverte à 15 h 10.

Point 79 de l'ordre du jour: Questions relatives à l'information (A/57/21 et A/57/157)

1. **M. Tharoor** (Secrétaire général adjoint aux communications et à l'information) présente le rapport du Secrétaire général sur les questions relatives à l'information (A/57/157) et rappelle à l'attention de la Commission un certain nombre d'activités que le Département de l'information a eues et de succès qu'il a remportés depuis la publication du rapport. Le site des Nations Unies sur la Toile, qui est de plus en plus visité par des internautes du monde entier, l'a été 1,1 milliard de fois en 2001 et, selon les estimations, devrait l'être 1,6 milliard de fois en 2002, ce qui correspondra, par jour, à 6,5 millions de visiteurs de plus de 172 pays. Le Centre de nouvelles de l'ONU, qui est l'une des composantes les plus fréquentées de ce site, se présentera bientôt dans les six langues officielles. M. Tharoor a pris des mesures pour renforcer la capacité de gestion et de développement de ce site en créant un nouveau service Internet distinct qui complètera le Service de presse et le Service de radiodiffusion et de télévision du Département.

2. Le Département de l'information s'est employé à faire mieux connaître à l'ensemble du monde le Sommet mondial pour le développement social, qui est la conférence la plus vaste et la plus complexe que l'ONU ait jamais organisée; il a tenu les médias informés du déroulement des négociations et a coordonné un très grand nombre d'entrevues entre de hauts responsables et des représentants des médias. Non seulement le Sommet a suscité un immense écho puisqu'il a fait la page de couverture et la première de certaines des principales publications mondiales, mais il a été complété par une campagne de commercialisation interinstitutions qui a été organisée par le Département de l'information pour coïncider avec le Sommet.

3. Le Département continue de réserver une attention particulière à l'Afrique, entre autres en faisant largement connaître l'ordre de priorités établi par le Nouveau Partenariat mondial pour le développement de l'Afrique, en diffusant des pochettes et autre matériel documentaire sur le bilan final du Nouvel ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 1990 et en continuant de publier régulièrement *Africa Recovery*. Au cours de l'année écoulée, la *Chronique des Nations*

Unies a continué de prendre de l'ampleur pour se transformer en un lieu de discussion et de débat entre universitaires et sa publication dans les six langues officielles de l'Organisation a repris. Elle contient maintenant des reportages fait en coopération avec les centres d'information de l'ONU dans le monde entier. La date de parution de l'Annuaire des Nations Unies suit maintenant de beaucoup plus près l'année à laquelle il se rapporte et, malgré les contraintes budgétaires, la Bibliothèque Dag Hammarskjöld a continué de desservir utilement les États Membres et la société civile.

4. Le débat qui entoure le travail du Département n'est pas nouveau. Déjà en 1948, les pays qui trouvaient que les activités d'information coûtaient trop cher s'opposaient déjà à ceux, principalement dans le monde en développement, qui réclamaient leur expansion. Au cours des 20 dernières années, elles ont fait l'objet d'au moins sept bilans périodiques, dont le dernier date de 1987-1988. M. Tharoor se félicite de ce que la résolution 56/253 de l'Assemblée générale lui offre l'occasion d'une nouvelle étude d'ensemble de la gestion et du fonctionnement du Département. Le rapport du Secrétaire général intitulé « Réorientation des activités des Nations Unies dans le domaine de l'information et de la communication » (A/AC.198/2002/2), expose la façon dont le Secrétaire général envisage le sens dans lequel cette étude doit avoir lieu et rend compte de sa première phase. Les principales conclusions de cette nouvelle étude sont présentées dans le rapport du Secrétaire général intitulé « Renforcer l'ONU : un programme pour aller plus loin dans le changement » (A/57/387), et plus précisément dans sa section II.C « Améliorer l'information ». Les résultats de l'étude du Département lui-même, et d'un certain nombre d'autres effectuées par le Bureau des services de contrôle interne concernant notamment les services de bibliothèque du système des Nations Unies, les publications du Secrétariat et les centres d'information de l'ONU auront une incidence sur les travaux du Département.

5. Face à un certain nombre de problèmes signalés dans les rapports de ces études – manque de clarté entourant la mission du Département, morcellement de ses activités, aptitude insuffisante à adapter les résultats des activités inscrites à son programme aux besoins des consommateurs, structure confuse et coordination insuffisante avec d'autres départements du Secrétariat – le Secrétaire général a proposé une

nouvelle forme de fonctionnement pour le Département et les centres d'information de l'ONU. Il a aussi demandé une évaluation approfondie des principaux produits et services du Département et des modifications à la fourniture des services de bibliothèque et au programme de publications. Les nouvelles règles de fonctionnement prévoient que les divers services et bureaux du Secrétariat et d'autres organismes du système seront responsables du contenu de l'information dont la coordination, la présentation et la diffusion incomberont au Département, qui collaborera étroitement avec les médias, les États Membres et la société civile. Cette nouvelle structure organique prendra effet le 1er novembre 2002; M. Tharoor a joint un organigramme au texte de sa déclaration.

6. M. Tharoor souhaite vivement que les États Membres lui fassent connaître leurs vues sur la création de pôles régionaux d'information de l'ONU dans les régions développées où les coûts sont élevés, ce qui libérerait des ressources pour renforcer les activités d'information dans le monde en développement. Le premier de ces pôles régionaux est prévu en Europe de l'Ouest et viendra s'ajouter aux services d'information de Genève et de Vienne, qui sont indispensables aux offices des Nations Unies dans ces villes. On attend de ces pôles qu'ils renforcent les capacités des centres d'information hors Siège et les rendent plus autonomes. Des innovations permettront aux centres d'information d'élargir leur audience dans les langues officielles, de même que dans d'autres. M. Tharoor consultera les gouvernements et aussi les organisations régionales pour déterminer l'appui que ceux-ci pourraient fournir dans ce sens. Les associations et universités des Nations Unies dans certains pays pourraient peut-être intervenir plus activement dans la traduction et la diffusion de la documentation; le Département de l'information leur serait reconnaissant de toute l'aide qu'elles pourraient lui apporter. Les ressources et les activités seront réorientées avec souplesse, en priorité au profit de l'Afrique, de l'Amérique latine, de l'Asie et du Moyen-Orient. Sous réserve de l'approbation de l'Assemblée générale, des propositions plus spécifiques du Secrétaire général à ce sujet pourraient être examinées par le Comité de l'information à sa vingt-et-unième session.

7. Prenant la parole en qualité de Rapporteur du Comité de l'information, **M. Haggag** (Égypte) présente

le rapport du Comité sur les travaux de sa vingt-quatrième session (A/57/21). Ce rapport reflète la richesse et la densité des débats du Comité qui a consacré toute son attention aux six rapports du Secrétaire général qui ont été présentés par les directeurs de programme compétents du Département de l'information: Rapport sur la réorientation des activités des Nations Unies dans le domaine de l'information et de la communication (A/AC.198/2002/2), Rapport sur l'Année des Nations Unies pour le dialogue entre les civilisations (A/AC.198/2002/3), Rapport sur l'intégration des centres d'information des Nations Unies à des bureaux extérieurs du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD): prise en compte des idées exprimées par les gouvernements hôtes (A/AC.198/2002/4), Rapport sur des questions de fonds: le rôle du Département de l'information dans les opérations de maintien de la paix de l'ONU (A/AC.198/2002/5), Rapport sur la poursuite du développement de la mise à l'œuvre et de l'enrichissement multilingues du site Web de l'Organisation des Nations Unies (A/AC.198/2002/6) et Rapport sur les activités du Comité commun de l'information des Nations Unies en 2001 (A/AC.198/2002/7).

8. Pendant le débat général du Comité, beaucoup de délégations se sont intéressées de près au rapport du Secrétaire général sur la réorientation des activités des Nations Unies dans le domaine de l'information et de la communication (A/AC.198/2002/2), en notant qu'il contient des conclusions générales préliminaires sur les activités et l'efficacité du Département, auxquelles viendront s'ajouter les résultats du bilan complet de sa gestion et de ses activités que l'Assemblée générale a demandé dans sa résolution 56/253. En attendant la présentation de ces résultats, certaines des conclusions et recommandations du bilan ont été incluses dans le rapport du Secrétaire général intitulé « Renforcer l'ONU: un programme pour aller plus loin dans le changement à la section 'Améliorer l'information' » (A/57/387).

9. M. Haggag rappelle à l'attention de la Commission le projet de résolution B intitulé « Politiques et activités de l'Organisation des Nations Unies en matière d'information » au sujet duquel les vues ont divergé au cours des débats. Certains membres du Comité ont estimé que la résolution devait seulement traiter de la marche à suivre pour permettre

un examen plus complet des questions dans l'étude d'ensemble. D'autres ont été d'avis qu'il incombait au Comité d'examiner les questions soulevées par le Secrétaire général dans ses six rapports, particulièrement au sujet de la réorientation des activités d'information, pour donner au Département des indications concernant sa conduite de l'étude d'ensemble. Le projet de résolution dont la Commission est saisie regroupe toutes ces vues; il contient des éléments émanant du Comité au sujet de l'orientation générale des activités d'information et de certains programmes sur lesquels il a un avis très précis et, simultanément, laisse la porte ouverte à un examen plus approfondi de certaines propositions et de possibilités futures qui se présenteraient à la suite de l'examen d'ensemble. Les paragraphes 4, 14, 15, 17, 21, 44 et 50, en particulier, reflètent un certain nombre de recommandations faites au sujet de l'information dans le rapport du Secrétaire général sur le renforcement de l'Organisation. Enfin, M. Haggag rappelle à la Commission le projet de décision du Comité concernant l'augmentation du nombre des membres du Comité de l'information et l'attribution d'un nouveau siège à l'Arabie saoudite.

10. Prenant la parole au nom des pays membres du Groupe de Rio, **M. Stagno** (Costa Rica) dit que le Comité de l'information fait oeuvre utile en définissant une politique de l'information de l'Organisation et en guidant le Département pour qu'il soit en phase avec l'évolution des communications. Le Groupe de Rio appuie toutes les recommandations qui sont contenues dans le rapport du Comité.

11. Il faudrait faire un meilleur usage des ressources dont le Département dispose en suspendant les activités coûteuses qui ont peu d'effet au profit de l'information destinée à un vaste public, spécialement dans les régions où le message des Nations Unies arrive mal. Néanmoins, le groupe de Rio craint que certaines des réformes du Département proposées par le Secrétaire général ne tiennent pas compte des positions exprimées par le Comité de l'information, qui reste l'organe qui détermine la politique à suivre.

12. Le Groupe de Rio souhaite, entre autres, une délimitation nette entre les fonctions du Secrétariat – qui doit fournir des services plus rationnels et meilleurs – et celles du Comité – qui est chargé de définir des lignes d'orientation concernant les services nécessaires. Les États Membres, et non pas seulement le Secrétaire général, doivent définir des stratégies de

communication de l'Organisation et toute réorganisation ou surveillance dont le Département peut faire l'objet doit soutenir ces stratégies et avoir lieu sous la conduite du Comité.

13. Le Groupe de Rio regrette aussi que le Secrétaire général n'ait pas fait de proposition pour produire davantage d'information destinée à son site sur la Toile et la radiodiffusion dans des langues autres que l'anglais et le français et n'ait pas pris note des recommandations faites à ce sujet par le Comité de l'information. L'audience hispanophone, qui ne cesse de se développer, comme le montrent les visites du site des Nations Unies, a besoin d'être mieux desservie au fur et à mesure que le Département diversifie les langues de ses émissions.

14. En outre, il ne faut pas négliger la diffusion des informations par les médias classiques. L'accès à l'Internet est malheureusement limité dans les pays du Groupe de Rio, de même que dans tous les autres pays en développement, et le Secrétaire général devrait dire précisément comment le Département répondra à leurs besoins en matière d'information.

15. Les centres d'information des Nations Unies sont d'une grande utilité et les décisions budgétaires doivent toutes être prises avec les pays hôtes afin, en premier lieu, d'améliorer leurs services.

16. Prenant la parole au nom du Groupe des 77 et de la Chine, **Mme Pulido-Santana** (Venezuela), dit que les questions liées à l'information ont pris récemment plus d'importance sur la scène politique internationale car la révolution des communications ouvrira probablement de vastes possibilités nouvelles de croissance économique et de développement social. Pourtant, paradoxalement, au fur et à mesure que le fossé des communications et des distances s'est réduit, la fracture numérique, elle, s'est élargie. Les pays en développement sont incapables de tirer pleinement parti d'une économie fondée sur les connaissances étant donné l'écart technologique qui se creuse entre les pays riches et les pays pauvres, et leur développement humain en a pâti. Il faudrait que tous les pays agissent ensemble, sous la conduite des Nations Unies, pour combler cet écart. L'Organisation a déjà commencé à étudier le rôle de la technologie de l'information et des communications dans le développement et le Sommet mondial sur la société de l'information, qui doit se tenir en deux étapes, en 2003 et 2005, offrira l'occasion d'aider tous les pays à se

moderniser et à bénéficier des avantages d'un bon accès à l'information et d'une gestion satisfaisante de celle-ci.

17. Les propositions faites par le Secrétaire général dans son rapport (A/57/387), ainsi que les conclusions et les recommandations formulées par le Comité de l'information à ses sessions successives, pourraient servir de base à une réforme et au renforcement du Département de l'information. Le Comité est le principal organe subsidiaire autorisé à faire des recommandations au sujet du travail du Département. Les États Membres, en outre, doivent participer activement aux débats et consultations sur toute restructuration du Département qui, en outre, devra être conforme aux ordres de priorité, aux mandats et aux activités définis par l'Assemblée générale. Le Département doit aussi poursuivre et améliorer ses activités dans les domaines qui intéressent spécialement les pays en développement afin de contribuer à éliminer le fossé numérique.

18. Un rôle accru doit être attribué aux centres d'information des Nations Unies, si importants pour la diffusion d'information concernant le travail des Nations Unies dans les pays en développement, qui ont des besoins totalement différents de ceux du monde développé. La possibilité d'établir des pôles régionaux doit donc être considérée par rapport aux particularités de chaque région.

19. Le Groupe des 77 et la Chine accueillent favorablement les propositions concernant l'intégration et la modernisation des services de bibliothèque des Nations Unies; néanmoins, le Secrétaire général devrait consulter toutes les parties intéressées pour élaborer de nouvelles approches.

20. Les médias classiques, particulièrement la radiodiffusion, sont ceux qui sont le plus à la portée de millions d'auditeurs dans le monde, particulièrement dans les pays en développement et c'est par leur intermédiaire que tous ces gens apprennent l'essentiel de ce qu'ils savent au sujet de l'ONU. Il est donc regrettable que le rapport du Secrétaire général (A/57/157) ne prévoie rien pour renforcer ces médias. Il passe aussi sous silence la question du multilinguisme de l'information, y compris celui du site de l'ONU sur la Toile, bien que le Comité de l'information ait examiné la question de manière exhaustive à ses deux dernières sessions. Les six langues officielles doivent recevoir une importance

égale dans les activités du Département de l'information et le personnel qui est affecté à toutes ses activités doit avoir les connaissances linguistiques qu'exige cette égalité.

21. **M. Haggag** (Égypte) dit que le rapport du Secrétaire général sur les questions relatives à l'information (A/57/157) met en relief le rôle fortement accru joué par l'ONU au cours de l'année écoulée et l'élargissement des travaux du Département de l'information dans divers domaines, par exemple son site sur la Toile ou les services qu'il fournit aux médias, aux organisations non gouvernementales et au public. Les centres d'information de l'ONU font aussi du bon travail dans les pays où ils se trouvent et l'ONU diffuse une information utile par le biais de ses publications, de sa bibliothèque et de sa section de cartographie.

22. Tout en adhérant autant que possible aux lignes d'orientation définies par le Comité de l'information, le Département a eu des difficultés à s'acquitter de ses multiples mandats alors même que ses ressources financières et humaines étaient limitées. Le Département a donc entrepris à juste titre de redéfinir ses principales activités pour privilégier les principales composantes des travaux de l'Organisation et aussi d'établir un ordre de priorité de ses programmes de travail et de répartir ses ressources entre les nombreuses activités qui lui ont été confiées pour que celles-ci atteignent le plus possible les audiences cibles.

23. En écho aux diverses idées qui ont été présentées par le Secrétaire général au sujet du réaménagement des activités d'information de l'ONU, le Comité a adopté le projet de résolution B; toute mesure prise au sujet des nouvelles recommandations énoncées dans le dernier rapport du Secrétaire général (A/57/157) devra tenir compte des positions exposées par le Comité dans cette résolution.

24. Les mesures de restructuration du Département ou de son ordre de priorité ne doivent en aucun cas modifier les mandats existants ou les activités approuvées. La délégation égyptienne attend avec intérêt toute évaluation que le Département pourra faire concernant les résultats positifs de ses activités ou leur impact sur les audiences cibles et espère qu'une telle évaluation sera soumise aux États Membres par l'intermédiaire du Comité de l'information pour qu'ils

puissent décider s'ils veulent élargir, renouveler ou rationaliser ces activités.

25. Les efforts de restructuration ne doivent toutefois pas détourner l'attention du Département des activités qui ont été jugées prioritaires par le Comité de l'information. La plus importante consiste dans l'établissement de la parité des six langues officielles sur le site Web de l'ONU, la poursuite d'émissions radiodiffusées en direct de l'ONU et le rétablissement de la fourniture de moyens financiers et humains aux centres d'information de l'ONU auxquels des restrictions avaient été imposées.

26. Il convient d'examiner aussi les propositions faites par le Secrétaire général dans son rapport intitulé « Renforcer l'ONU : un programme pour aller plus loin dans le changement » (A/57/387). Le groupe des États africains a adopté une position commune au sujet des recommandations du Secrétaire général qui concernent l'information.

27. **M. Al-Najar** (Yémen) dit que le rôle des médias consiste à rapporter objectivement et clairement des faits non adultérés. Pourtant, aucun média actuel n'est impartial. Les médias, ce quatrième pouvoir, se sont pliés devant le premier auquel ils sont inféodés au lieu d'en être indépendants.

28. La délégation yéménite recommande qu'à l'ONU, les médias assument une position centrale conformément à l'ordre de priorité. Les activités d'information de l'ONU doivent être considérées comme neutres et à l'abri des pressions politiques et doivent s'opposer au parti pris des autres médias. En outre, le public a le droit d'être informé des résolutions de l'Organisation, de l'étendue de leur application et des États qui s'y opposent.

29. Les activités d'information de l'ONU doivent contribuer à renforcer l'harmonie, la coopération, la paix et le respect entre les peuples. Dans ce monde d'après le 11 septembre, il convient d'inciter les civilisations et les cultures à dialoguer et de les dissuader de s'opposer et de se haïr. Il est honteux que, depuis quelque temps, les attaques se multiplient contre l'Islam en méconnaissance du Prophète Mahomet. De tels procédés ne peuvent qu'attiser la haine et les dissensions, particulièrement entre les Musulmans, qui sont plus d'un milliard, et les Européens et les Américains.

30. Face aux défis posés par les technologies nouvelles et à tous les obstacles qui s'opposent à un nouveau monde de l'information et des communications, la délégation yéménite souligne qu'il faut trouver des solutions de nature à améliorer la qualité de vie sur la planète. Les pays en développement doivent avoir la possibilité de se doter de capacités en matière d'information, particulièrement par l'intermédiaire des centres d'information de l'ONU et grâce aux programmes de formation destinés aux professionnels de la télévision ainsi qu'aux journalistes de pays en développement et à une coopération entre les gouvernements et l'ONU qui garantisse l'utilité des sessions de formation organisées par celle-ci.

31. Les centres d'information de l'ONU sont très importants, bien que celui de Sanaa reste paralysé en l'absence d'un directeur. La délégation yéménite espère que l'ONU examinera cette question le plus tôt possible. L'ONU a besoin de ces centres pour servir ses nobles idéaux que sont la paix et la sécurité internationales.

32. **M. Serdyukov** (Biélorus) dit que le Biélorus est fermement résolu à poursuivre l'établissement d'une stratégie et d'une culture de la communication à l'échelle du système, comme le Secrétaire général et le Comité de l'information l'ont recommandé. L'édification d'un nouvel ordre mondial de l'information et de la communication et le renforcement des communications en tant qu'élément central des activités stratégiques de l'Organisation restent essentiels pour la réforme de celle-ci. Le Département de l'information doit continuer de faire preuve d'énergie pour réaménager ses activités de sorte qu'elles contribuent à réduire le fossé technologique entre le Nord et le Sud et permettent aux pays en développement et aux pays dont l'économie est en transition de tirer le meilleur parti possible des bienfaits de la révolution numérique. Le succès de ces tâches sera facilité par une évaluation systématique des activités du Département de l'information, comme l'a proposée le Secrétaire général, en vue de la définition de stratégies convenues de l'information et de la communication. Ce travail consistera principalement à renforcer les centres d'information, équilibrer l'emploi des moyens classiques de communication, adopter les technologies nouvelles de l'information et établir un véritable plurilinguisme des activités d'information et de communication de l'Organisation.

33. Le Bélarus continue de s'employer à élargir et enrichir les échanges d'informations avec l'ONU. Ses stations de radiodiffusion ont obtenu des résultats tangibles et, notamment, ont adhéré au cours de cette année au projet de radiodiffusion en direct; leurs auditeurs sont maintenant informés directement et quotidiennement des activités de l'Organisation grâce aux informations régulièrement fournies par le service russe de radiodiffusion de l'ONU. M. Serdyukov prend note aussi avec satisfaction du programme de formation organisé par le Département à l'intention des professionnels de la télévision et des journalistes de pays en développement et de pays dont l'économie est en transition.

34. La délégation du Bélarus appuie énergiquement tout ce qui doit servir à mieux faire fonctionner l'infrastructure de l'information des opérations de maintien de la paix de l'ONU. Manifestement, il est objectivement nécessaire de donner plus de relief à l'information concernant la sécurité du personnel de ces opérations.

35. Une fois de plus, la délégation du Bélarus demande instamment au Département de l'information et à d'autres organes des Nations Unies de continuer à rendre compte de tout ce qui est fait pour surmonter les conséquences de la catastrophe de Tchernobyl, la pire que l'homme ait provoquée au cours de son histoire. Elle remercie le Département de l'information des initiatives concrètes que celui-ci a prises jusqu'à présent et espère que les Nations Unies continueront à mettre en œuvre une politique durable et globale à ce sujet.

36. **M. Kokuu** (Japon) dit que, dans un monde inondé d'informations, il est plus nécessaire que jamais d'assurer une diffusion efficace et utile à celle qui concerne l'ONU et ses activités. Il attend donc avec intérêt l'étude d'ensemble de la gestion et des activités du Département de l'information ainsi que les bilans faits par le Bureau des services de contrôle interne au sujet des publications et de la documentation, des services de bibliothèque et des centres d'information. Les rapports à ce sujet devraient être distribués le plus tôt possible pour que les délégations aient le temps de les examiner de près.

37. Dans la réforme actuelle de l'ONU, il faudrait que les ressources qui allaient jusqu'à présent à des activités secondaires ou dépassées soient canalisées vers les tâches prioritaires, par exemple celles qui

servent les buts énoncés dans la Déclaration du Millénaire; le Secrétaire général devrait déterminer les activités auxquelles on devrait renoncer, entre autres dans le domaine de l'information. Dans ce contexte, il faudrait déterminer l'efficacité et l'utilité de la restructuration récente du Département de l'information et faire des bilans périodiques pour s'assurer que ses activités continuent de correspondre à l'époque et aux besoins. Bien que le Gouvernement japonais n'ait pas d'objection à ce que la Section de cartographie soit rattachée au Département des opérations de maintien de la paix, il estime qu'elle devrait continuer à desservir correctement d'autres départements. Au sujet de l'évaluation systématique qu'il est proposé de faire de l'impact et de la rentabilité des activités du Département de l'information, M. Kokuu note que l'étude d'ensemble a un objet similaire et demande aussi pourquoi cette évaluation demandera de deux à trois ans. Enfin, il exprime l'espoir que les ressources limitées allouées aux activités de publication iront aux domaines qui figurent au premier rang des priorités.

38. **M. Requeijo** (Cuba) juge regrettable que les grandes avancées dans les domaines des sciences, de la technologie, de l'information et des communications qui ont joué un si grand rôle dans la mondialisation ne soient pas partagées également entre tous les peuples de la planète. Le déséquilibre croissant entre les pays développés et le monde en développement est flagrant surtout en matière de diffusion de l'information et il est donc de plus en plus urgent d'instaurer un nouvel ordre mondial de l'information et de la communication. Malheureusement, les pays développés continuent d'ignorer le problème et comptent que les autres accepteront de consommer passivement les informations qu'eux-mêmes diffusent pour dominer le monde dans les domaines politique, économique et idéologique. Les pays en développement n'ont pas les moyens d'avoir des services d'information adéquats. Accéder à une information objective qui tienne compte des caractéristiques et des traditions de tous les peuples contribuerait à renforcer les relations entre tous les pays; pourtant, les pays riches et les pays pauvres sont bombardés chaque jour d'informations dont l'exactitude échappe à tout contrôle indépendant et qui créent des préjugés et de la désinformation dans des conditions injustes et immorales.

39. Les activités d'information de l'ONU doivent proposer des solutions de rechange orientées vers

l'action à ce monopole de l'information. La délégation cubaine accueille favorablement les efforts que le Département de l'information déploie pour créer des sites sur la Toile et diffuser l'information jusque dans les lieux les plus reculés. Il convient de maintenir le financement des émissions de radiodiffusion et de télévision et de continuer à améliorer le site sur le Web dans toutes les langues officielles.

40. Une fois de plus, la délégation cubaine dénonce les attaques quotidiennes dirigées contre son pays à partir du territoire des États-Unis d'Amérique sur les ondes de la radiodiffusion et de la télévision par des émissions de toute nature provenant de 17 stations émettant sur 24 fréquences différentes et durant plus de 300 heures par jour. Quinze de ces 17 stations appartiennent à des organisations liées à des éléments terroristes vivant et opérant sur le territoire des États-Unis d'Amérique au vu et au su des autorités de ce pays et avec leur plein accord. La seule raison d'être de onze d'entre elles est de transmettre de la propagande déstabilisatrice contre Cuba; une de ces stations, Radio y Television Marti, appartient au Gouvernement et a un budget annuel de 35 millions de dollars É.-U. De telles émissions violent la souveraineté de Cuba, le droit international et les règles du Comité international d'enregistrement des fréquences. Malgré les résolutions que les Nations Unies ont adoptées contre le mauvais usage de l'information à des fins criminelles ou terroristes, le Gouvernement des États-Unis continue de financer, faciliter et encourager des émissions grossièrement déformées qui incitent à l'émigration illégale ainsi qu'à la violence et au mépris du droit à Cuba. M. Requeijo renouvelle la condamnation de cette guerre électronique par sa délégation et souligne que le peuple cubain a le droit souverain de choisir le type d'information qu'il souhaite recevoir et ne se laissera pas influencer par une puissance étrangère. Le Gouvernement cubain continuera de défendre sa souveraineté et son indépendance et s'opposera à ces efforts autant qu'il le peut.

41. **Mme Baaziz** (Algérie) dit que le Département de l'information devrait mettre au point une stratégie pour faire en sorte que tous les pays bénéficient des nouvelles technologies des communications qui permettent de transmettre les informations à une vitesse inimaginable à travers le monde. Il faut aider les pays en développement à former la population active et à acquérir l'infrastructure dont ils ont besoin

pour réduire la « fracture de l'information » entre eux et les pays développés et s'intégrer à l'économie mondiale.

42. L'Organisation des Nations Unies elle-même a fait une avancée remarquable dans l'emploi de ces techniques nouvelles. Elle a un site Internet de première qualité qui compte chaque jour environ 5 millions de visiteurs de plus de 156 pays. Le principe de la diversité linguistique est bien défendu par les pages d'excellente qualité et en plusieurs langues de son site sur la Toile et le Centre de nouvelles est de premier ordre. Dans la mise au point de ses services, le Département de l'information doit veiller à traiter également les six langues officielles, non seulement sur ce site mais encore dans ses publications ainsi que la documentation et les références de la Bibliothèque Dag Hammarskjöld.

43. L'Organisation doit être l'une des principales forces qui défendent la liberté de la presse et la coopération avec les pays en développement pour réduire la domination des pays développés sur la diffusion de l'information. Elle doit veiller tout spécialement à former des journalistes, en particulier dans les pays en développement qui ont un lourd retard dans le domaine de l'information en général et dans celui du journalisme en particulier. Le Département de l'information devrait redoubler d'efforts pour faire largement connaître les activités de décolonisation de l'ONU et se servir des médias pour renforcer son oeuvre de libération des derniers Territoires non autonomes du joug colonial.

44. Les centres d'information de l'ONU offrent aux pays en développement un moyen très prometteur d'accéder plus largement à l'information, aux communications et à la documentation. Ils devraient avoir un financement régulier et un personnel approprié. La possibilité de créer des centres régionaux d'information peut être envisagée dans les régions où leur coût est élevé et où les infrastructures de communication existent, dans le respect toutefois des lignes d'orientation approuvées par le Comité de l'information et l'Assemblée générale et avec la participation des pays intéressés. Dans les régions où l'infrastructure n'existe pas, l'objet de l'acheminement de l'information jusqu'à ses audiences sera compromis.

45. **M. Mekel** (Israël) dit que la révolution des technologies des communications a modifié quasiment tous les aspects de l'existence, en particulier

l'utilisation et la diffusion de l'information. Dans la plupart des sociétés, l'accès accru aux nouvelles et à l'information a dans l'ensemble profité au progrès et à la démocratie. Toutefois, l'information ne peut circuler et les opinions et les idées ne peuvent s'échanger véritablement librement que dans une société ouverte et il est regrettable que certains cherchent à diriger les médias et les sources d'information destinés au public en déniaient à leur population le droit de participer à la grande marche en avant de l'humanité. Les attaques du 11 septembre et celles qui ont suivi sont le fait des tenants de sociétés fermées et ont pour cible le droit qu'à l'humanité de penser, de créer et de discuter librement. L'un des exemples les plus flagrants de cette attitude a été l'assassinat, commis de sang-froid, du journaliste Daniel Pearl, tué pour avoir cherché la vérité. La délégation israélienne félicite la Commission d'avoir célébré en 2002 la Journée mondiale de la liberté de la presse, entre autres par la diffusion d'un vidéogramme d'une entrevue avec la veuve de M. Pearl.

46. L'Internet a transformé le monde par ce que l'on pourra peut-être un jour considérer comme le progrès de la communication le plus grand depuis l'invention de l'imprimerie. Il peut servir à faire progresser le savoir et les connaissances et à développer la démocratie mais il peut aussi être mis au service de la haine, de l'intolérance, de l'antisémitisme et d'autres formes de préjugés et de racisme, qui sont l'antithèse même de la démocratie. La communauté internationale doit rester vigilante et faire en sorte que les fantastiques innovations technologiques du XXI^e siècle soient mises au service du progrès, de la tolérance, du savoir et de la connaissance et ne servent pas à étouffer les idéaux de l'humanité tels qu'ils sont exprimés dans la Charte des Nations Unies.

47. Prenant la parole au nom de la Communauté des pays lusophones, **M. Romeiro** (Brésil) accueille favorablement les mesures prises par le Département pour doter l'Organisation de stratégies cohérentes de communication et axer ses efforts sur des produits et des activités effectifs. Il importe que ces produits atteignent un vaste public partout dans le monde. Ce résultat doit être mesuré de manière plus systématique et quantifiable afin d'éviter le morcellement des activités. Toute mesure visant à évaluer l'impact des activités du Département doit produire des indicateurs de résultats permanents.

48. La radiodiffusion est l'un des meilleurs moyens de communication. Les émissions radiodiffusées de l'ONU en portugais sont de bonne qualité et leur auditoire ne cesse de grandir. M. Romeiro voudrait savoir ce qu'il en est du nouveau poste de la section qui en est chargée. Les moyens classiques de communication comme la radio, la télévision et les publications conservent un rôle important; la Communauté des pays lusophones estime elle aussi que la radio, en particulier, demeure parmi ces médias l'un de ceux qui donnent le plus de résultats et ont l'auditoire le plus vaste, particulièrement dans le monde en développement. Les publications doivent toutes, aussi, répondre à un besoin attesté et ne pas être des reprises et leur production doit avoir un rapport coût-efficacité satisfaisant.

49. Le monde, et particulièrement les pays développés, est inondé d'informations; le Département de l'information doit consacrer son attention aux messages et aux audiences qui ont de l'importance. Pour cette raison, la Communauté des pays lusophones partage les préoccupations du Secrétaire général concernant le niveau des ressources consacrées aux centres d'information des Nations Unies dans les pays développés où il est facile d'accéder à l'information, prend note avec intérêt de la proposition tendant à réduire la taille de ces centres et voudrait connaître le montant des ressources qui seraient redistribuées à la suite de cette réduction.

50. Les communiqués de presse sont utiles et doivent être maintenus; la Communauté des pays lusophones reste souple à l'égard de la structure de leur production.

51. Au sujet du rapport du Secrétaire général intitulé « Renforcer l'ONU : un programme pour aller plus loin dans le changement » (A/57/387), **M. Choo** Jong-youn (République de Corée) dit que sa délégation appuie les initiatives visant à améliorer l'efficacité et l'utilité du Département de l'information. Celui-ci doit établir un ordre de priorité de ses activités et évaluer leur efficacité en identifiant l'audience visée et précisant les objectifs du programme. Il faudrait renforcer, par exemple, le nouveau service de courrier électronique. Dans le même temps, il faudrait faire le bilan des activités classiques, y compris les publications, qui sont délaissées à l'âge de l'électronique.

52. Il serait utile de favoriser une coopération plus étroite entre le Département de l'information et les

organismes commerciaux de communications pour élargir le champ des activités de l'ONU. C'est notamment le cas de la coopération entre le Département et la Radiodiffusion coréenne qui a permis à un orchestre de musique coréenne traditionnelle de se produire à un concert donné récemment pour la Journée des Nations Unies. Il serait utile d'étudier les possibilités d'action conjointe pour des émissions télévisées particulières. Dans cet esprit, le Département devrait aussi développer ses relations avec un large éventail de correspondants et de journalistes de divers pays pour susciter un intérêt accru envers les questions inscrites à l'ordre du jour de l'Organisation. La délégation coréenne se félicite de ce que les programmes destinés au personnel des médias des pays en développement aient été renforcés.

53. Au sujet des centres d'information de l'ONU, M. Choo Jong-youn souligne qu'il faut éviter les doubles emplois et dit que sa délégation appuie la proposition de créer des pôles régionaux. Son Gouvernement a l'intention de renforcer sa participation dans le domaine des opérations de maintien de la paix et estime important de sensibiliser davantage les populations et de les mobiliser au service de ces opérations. Le Département de l'information doit donc continuer à renforcer les moyens dont il dispose pour garantir l'efficacité du volet information de ces opérations et concevoir une stratégie de l'information cohérente. L'indépendance du Timor-Leste, qui restera inscrite dans l'Histoire, fournit un bon exemple de l'importance qu'il y a à entourer le rôle des Nations Unies de publicité.

54. La délégation coréenne se joint à d'autres pour souligner que l'ONU devrait s'employer à réduire la fracture numérique. Tous les pays et tous les peuples devraient avoir la possibilité de retirer de vastes avantages des technologies modernes de l'information et des communications.

55. Parlant au nom des membres de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE), **M. Singhara Na Ayudhaya** (Thaïlande) appuie pleinement les recommandations sur le développement de l'information que le Secrétaire général a formulées dans son rapport A/57/387. Vu l'importance du travail de sensibilisation aux activités de l'Organisation accompli par le Département de l'information, l'ANASE le prie instamment de tirer le meilleur parti possible des technologies de l'information dont il peut disposer pour atteindre les audiences les plus vastes

possibles. Au sujet des pays en développement, le Département devrait poursuivre ses activités dans les domaines prioritaires que sont, entre autres, l'élimination de la pauvreté, la santé et l'éducation. L'ANASE appuie les propositions du Secrétaire général visant à restructurer le Département, particulièrement à créer la Division des communications stratégiques. Elle accueille aussi favorablement le plan adopté par le Département et consistant à évaluer systématiquement toutes ses activités. Elle souligne l'importance des centres d'information des Nations Unies dont les tâches devraient inclure la diffusion d'information dans des langues autres que les langues officielles. Elle prend note avec satisfaction de la possibilité de créer des centres régionaux d'information pour desservir tous les pays en développement et tenir compte des différences de situation entre les régions.

56. Face à la fracture numérique qu'il importe de réduire, l'ANASE renouvelle son appui sans réserve à la création d'un service des Nations Unies pour les technologies de l'information, du Centre télémedical et du Groupe d'étude sur les technologies de l'information et des communications. Dans le même temps, le Département de l'information doit continuer d'exploiter pleinement les médias classiques comme la radiodiffusion, la télévision et les publications qui touchent la majeure partie de la population des pays en développement. L'ANASE appuie pleinement l'intégration des bibliothèques de l'ONU et est particulièrement favorable aux plans visant à charger la bibliothèque Dag Hammarskjöld de définir la politique et de coordonner le travail de toutes les bibliothèques de l'ONU. Elle appuie aussi les plans visant à améliorer l'accès électronique aux collections de l'ONU et à faciliter le transfert des collections sur papier dans des dossiers électroniques, ainsi que tous les efforts pour exploiter pleinement l'Internet. Le Département devrait continuer à aider les missions permanentes à améliorer leur site sur la Toile.

57. Il faut resserrer la coopération entre le Département de l'information et le Département des opérations de maintien de la paix. Un traitement objectif et impartial de ces opérations contribuerait beaucoup à mieux faire comprendre le travail de l'Organisation et, par-là, à obtenir la participation de la population locale et accroître la sûreté et la sécurité du personnel de l'ONU. L'ANASE attache une grande importance au rôle essentiel que joue le Département

de l'information dans le choix des porte-parole des missions de l'ONU. Au sujet de la proposition du Secrétaire général de transférer la Section de cartographie au Département des opérations de maintien de la paix, il importe de tenir compte des questions qui concernent la tâche principale de l'Organisation dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales et d'éviter à ce département les alourdissements institutionnels, particulièrement ceux qui risqueraient de découler de la mise en oeuvre des réformes Brahimi.

58. **Mme Mulamula** (République-Unie de Tanzanie) dit que sa délégation souscrit pleinement aux recommandations énoncées dans le rapport du Comité de l'information (A/57/21) et est satisfaite de ce qu'en juin 2002, l'Assemblée générale ait consacré deux jours à l'examen des technologies de l'information et des communications au service du développement; malheureusement, les délibérations de cette réunion importante n'ont pas eu de répercussion sur le travail de ce comité car l'initiative émanait d'autres organes de l'Assemblée générale. Il importe d'étudier des mesures pratiques pour combler le fossé numérique en se rappelant que le transfert de technologie a pour objet non pas seulement la fourniture de matériel mais aussi l'accès aux connaissances et à l'information comme clefs du développement. Le Département de l'information pourrait aider les pays en développement à améliorer leurs capacités technologiques dans le domaine de l'information, particulièrement par l'intermédiaire des centres d'information et des divers programmes de formation des Nations Unies, y compris le programme de formation destiné aux professionnels de la télévision et aux journalistes des pays en développement. La délégation de la République-Unie de Tanzanie félicite le Département de continuer à améliorer le site de l'Organisation sur le Web.

59. La délégation de la République-Unie de Tanzanie appuie en principe les propositions d'ensemble visant à améliorer l'efficacité du Département de l'information qui devrait fournir un appui opérationnel aux autres départements au lieu de reproduire leurs travaux. L'étude d'ensemble que le Secrétaire général fera de la gestion et des activités du Département devrait viser à renforcer le rôle de celui-ci et surtout cerner ses fonctions pour garantir une collaboration active avec d'autres départements et les bureaux hors Siège. La délégation de la République-Unie de Tanzanie juge

encourageants les efforts que le Secrétaire général continue de déployer pour redresser les déséquilibres des ressources allouées aux centres d'information des Nations Unies dans les pays en développement et les pays développés. Il faudrait examiner de plus près la proposition de créer des pôles d'information régionaux et définir des critères pratiques de localisation. L'appui et le consentement des pays intéressés sont indispensables.

60. La délégation de la République-Unie de Tanzanie félicite le Centre d'information des Nations Unies à Dar es-Salaam du rôle extrêmement important qu'il a joué malgré la faiblesse de ses moyens financiers et humains et salue l'ouverture sur la Toile du site de ce centre, qui est dirigé par un Tanzanien. Elle espère que le Département de l'information pourvoira prochainement le poste d'administrateur prévu pour renforcer les moyens du Centre et le fera de manière transparente, en donnant la priorité aux Tanzaniens qualifiés, compte tenu de leur connaissance de la langue nationale, le Kiswahili, et de leur culture.

61. Certes, le Département de l'information a raison d'exporter largement les nouvelles technologies de l'information mais les moyens classiques de diffusion de l'information, en particulier les médias imprimés et la radiodiffusion demeurent indispensables. Les pays en développement, particulièrement en Afrique, ont absolument besoin que l'on maintienne et renforce les services de radiodiffusion qui permettent d'atteindre des millions d'auditeurs avec un bon rapport coût-efficacité. La délégation tanzanienne appuie énergiquement la poursuite du projet de radio en direct dont il faudrait assainir la base financière et aussi l'engagement pris par le Département d'inclure dans le budget-programme pour 2004-2005 des propositions de financement pour ce projet. Les émissions en Kiswahili sont écoutées par plus de 70 millions d'Africains de tout le continent et comptent parmi les succès les plus spectaculaires du Département de l'information; des ressources humaines et matérielles supplémentaires restent toutefois nécessaires.

62. **M. Ononye** (Nigéria) dit que sa délégation appuie la modernisation du Département; il faut cependant veiller de très près à ne pas désorganiser les activités de vulgarisation. Le Nigéria approuve les efforts que le Département déploie pour donner un ordre de priorité à ses activités en accordant toute son attention à des questions essentielles comme l'élimination de la pauvreté, la prévention des conflits, le développement

durable, les droits de l'homme, le VIH/Sida et le terrorisme international; cette stratégie est utile aux pays en développement, particulièrement en Afrique sub-saharienne. L'une des émissions les plus importantes est l'émission en direct qui est écoutée par plus de 50 millions d'auditeurs rien qu'au Nigéria. M. Ononye espère que cette émission pourra continuer grâce à un financement. Sa délégation félicite le Département d'avoir créé et d'entretenir un site sur le Web. Les communiqués de presse quotidiens, le service de télévision de l'ONU et le programme de formation destiné aux professionnels de la télévision et aux journalistes de pays en développement devraient être maintenus aussi. M. Ononye félicite le Département d'avoir élargi ces produits cartographiques et géographiques, particulièrement les présentations cartographiques qui viennent appuyer les communiqués et les conférences de presse du Conseil de sécurité, ainsi que les cartes révisées concernant les opérations de maintien de la paix et les femmes.

63. Les Centres d'information sont localement la voix de l'Organisation partout dans le monde. Néanmoins, le Nigéria est convaincu que la proposition de créer des pôles régionaux ne sera réaliste que dans les régions où les coûts de location et d'entretien sont élevés. Les plans à leur sujet devraient être souples et appliqués cas par cas, avec le consentement des pays intéressés.

La séance est levée à 17 h 30.